



Conseil économique et social

Distr. générale
25 janvier 2021
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Soixante-neuvième session

Genève, 20 et 21 avril 2021

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Rapport sur les activités du Comité exécutif

Rapport sur les activités du Comité exécutif

Note du Président du Comité exécutif

Le Comité exécutif agit au nom de la Commission économique pour l'Europe (CEE) entre les sessions biennales de la Commission et est habilité à traiter toute question relative aux activités de la CEE conformément à son mandat et à son Règlement intérieur (ECE/EX/3/Rev.1). Comme stipulé au paragraphe 4 de ce document, le Comité exécutif présente à chaque session de la Commission un rapport complet sur ses activités et ses projets.

Le présent document est soumis à la CEE à sa soixante-neuvième session pour alimenter les discussions au titre du point 6 de l'ordre du jour ; il porte sur la période allant de mai 2019 à février 2021.



I. Introduction

1. Le Comité exécutif a été créé par les États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) comme suite à la réforme de 2005. Entre les sessions biennales de la Commission, il agit au nom de celle-ci et est habilité à traiter toute question relative aux activités de la CEE conformément à son mandat (ECE/EX/3/Rev.1).
2. À sa soixante-huitième session, en 2019, la Commission a élu pour deux ans le Bélarus à la présidence et la Suisse et la Roumanie à la vice-présidence.
3. Le Comité exécutif s'est réuni périodiquement et l'ordre du jour de chaque réunion a été établi par le Président, en consultation avec les Vice-Présidents et la Secrétaire exécutive. On trouvera sur le site Internet de la Commission la documentation complète relative aux travaux du Comité.

II. Assurer la continuité des activités pendant la pandémie de COVID-19 et la crise de liquidités du Secrétariat

4. Au printemps 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, les réunions en présentiel devant se tenir à Genève, au Palais des Nations, ont été temporairement suspendues conformément à la réglementation en vigueur dans le pays hôte. Le Comité exécutif et ses organes subsidiaires n'ont pas pu tenir de séances pendant quatre mois, de mars à juin 2020. Pour assurer la continuité des activités, les États membres ont donc temporairement adapté les modalités de réunion et de prise de décisions du Comité exécutif.

A. Procédures spéciales pendant la pandémie de COVID-19

5. Le 6 avril 2020, le Comité exécutif a adopté des procédures spéciales pour faire face à la pandémie de COVID-19 (ECE/EX/2020/L.4). Aux termes de ces procédures, il a autorisé la présidence de la Commission à diffuser, après consultation du bureau de la CEE, les projets de décision du Comité exécutif à tous les États membres, par l'intermédiaire des missions permanentes à Genève, selon une procédure d'approbation tacite d'au moins soixante-douze heures et conformément à l'article 20 du mandat et Règlement intérieur tel qu'il figure dans le document ECE/EX/3/Rev.1.
6. Par ces procédures spéciales, le Comité exécutif a également autorisé la présidence de la Commission à convoquer des réunions informelles à distance des membres du Comité pour discuter de questions d'importance cruciale pour la continuité des travaux de la Commission, y compris pour le recours à la procédure d'approbation tacite. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le Comité exécutif a tenu deux réunions informelles les 8 avril et 20 mai 2020.

B. Procédures spéciales applicables aux organes subsidiaires

7. En outre, le Comité exécutif a encouragé les organes subsidiaires de la CEE à explorer de nouvelles méthodes de fonctionnement à distance, en précisant qu'à titre exceptionnel et pour les questions d'importance cruciale, il leur était possible de prendre des décisions à l'issue de consultations écrites et d'une procédure d'approbation tacite en dehors de leurs sessions ordinaires. Des procédures spéciales ont été élaborées pour les organes suivants :
 - a) Les organes subsidiaires du Comité des transports intérieurs ;
 - b) Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) ;
 - c) Le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé et ses organes subsidiaires ;
 - d) Le Comité directeur des capacités et des normes commerciales et ses organes subsidiaires ;
 - e) Le Comité de l'énergie durable.

C. Procédure de prise de décisions lors de réunions formelles avec participation à distance

8. À la mi-juillet 2020, des réunions ont à nouveau pu se tenir en présentiel, bien que le nombre de participants physiques ait été limité dans un premier temps, en application de la réglementation sanitaire du pays hôte. L'utilisation d'outils informatiques fournis par l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) a facilité la tenue de réunions dites hybrides, sous la forme de séances avec interprétation complète auxquelles les représentants des États membres ont pu participer en personne ou en ligne. La 110^e réunion du Comité exécutif, initialement prévue le 2 avril 2020, s'est tenue le 10 juillet 2020 selon ce format hybride. Entre octobre 2020 et janvier 2021, le Comité s'est réuni trois autres fois selon ces modalités.

9. Le 5 octobre 2020, le Comité exécutif a adopté une procédure de prise de décisions lors de réunions formelles avec participation à distance (ECE/EX/2020/L.12). Cette procédure prévoit que toutes les décisions prises au cours de ces réunions doivent être confirmées par une procédure d'approbation tacite, qui constitue une mesure de précaution au cas où un participant inscrit n'aurait pu prendre part à la réunion pour des raisons techniques.

10. Un récapitulatif de ces procédures figure à l'annexe I du présent document. Comme le stipulent les procédures spéciales, ces modalités sont exceptionnelles et limitées dans le temps. Le secrétariat a fait rapport au Comité exécutif sur leur mise en œuvre depuis le début de la pandémie.

11. Compte tenu des contraintes que la pandémie continue d'imposer, ces procédures ont été reconduites à plusieurs reprises ; au moment de la rédaction du présent rapport, elles étaient en vigueur jusqu'au 31 mars 2021.

D. Crise de liquidités et réduction de la capacité de service des séances

12. L'exécution du calendrier officiel des réunions de la CEE a été entravée non seulement par la pandémie de COVID-19, mais également par la crise de liquidités que traverse le Secrétariat. L'ONUG a informé le secrétariat de la CEE en août 2020 que le quota habituel de trois séances par jour pour lesquelles un service était assuré a été réduit à une séance par jour, la durée des réunions hybrides étant limitée à deux heures – contre trois heures en temps normal – si le temps d'intervention des participants à distance dépassait trente minutes. De ce fait, les moyens d'interprétation mis à la disposition de la Commission et de ses organes subsidiaires n'ont été que de quatre à six heures par jour, contre dix-huit heures habituellement. Le secrétariat a élaboré un calendrier révisé des réunions officielles pour la période allant d'octobre 2020 à avril 2021 et adopté un large éventail de modalités innovantes pour exploiter au mieux les capacités réduites dont il dispose. Les procédures spéciales adoptées pour le Comité exécutif et une grande partie des organes subsidiaires ont à cet égard joué un rôle essentiel, de même que la souplesse dont les États membres et le secrétariat de la CEE ont fait preuve pour adapter leurs méthodes de travail.

III. Principaux résultats

13. Entre mai 2019 et janvier 2021, le Comité exécutif a tenu neuf séances, deux réunions informelles en ligne des membres de la CEE et six consultations informelles. Deux autres réunions officielles devaient se tenir avant la session de la Commission prévue en avril 2021.

14. Conformément au paragraphe 3 de son mandat, le Comité exécutif a examiné, évalué et approuvé les programmes de travail des comités sectoriels suivants :

- a) Le Comité des politiques de l'environnement ;
- b) Le Comité des forêts et de l'industrie forestière ;
- c) Le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire ;

- d) Le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé ;
- e) Le Comité de l'énergie durable ;
- f) La Conférence des statisticiens européens ;
- g) Le Comité des transports intérieurs ;
- h) Le Comité directeur des capacités et des normes commerciales ;
- i) Le Groupe de travail permanent sur le vieillissement.

15. Le Comité exécutif a approuvé la création, le renouvellement du mandat, le mandat et les plans de travail de groupes relevant des comités sectoriels, et examiné avec les présidents et vice-présidents des comités sectoriels les rapports de ces comités sur l'exécution de leur programme de travail et d'autres questions pertinentes. On trouvera dans l'annexe II du présent document la liste des décisions approuvées par le Comité exécutif concernant chacun de ces organes de la CEE.

16. Au cours de la dernière période intersession, le Comité exécutif a également été saisi d'un certain nombre d'autres questions qui sont présentées par ordre alphabétique dans l'annexe III et portent notamment sur les sujets suivants :

- a) Le rapport annuel sur l'évaluation (2019) et le plan d'évaluation pour 2022 ;
- b) Les rapports annuels sur les activités de coopération technique menées en 2018 et 2019 ;
- c) La CEE et ses partenariats : accords de coopération et de partenariat, centres d'excellence et collaboration avec d'autres commissions régionales ;
- d) L'évaluation de la prise en compte des questions de genre ;
- e) La mise en œuvre du Programme d'action de Beijing : processus régional ;
- f) Les modalités des négociations intergouvernementales sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (A/RES/71/280) ;
- g) Un éventuel accord juridiquement contraignant concernant les forêts en Europe ;
- h) Le Forum des maires ;
- i) Le projet de budget-programme pour 2021 et 2022 ;
- j) Le Forum régional pour le développement durable dans la région de la CEE et le forum politique de haut niveau pour le développement durable ;
- k) Le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement ;
- l) La stratégie de mobilisation des ressources de la CEE ;
- m) La lutte contre la pandémie de COVID-19, les faits récents en rapport avec les activités de la CEE et les procédures spéciales appliquées dans le contexte de la pandémie ;
- n) Le Plan stratégique patrimonial ;
- o) Le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière.

17. Le Comité exécutif a participé activement aux préparatifs du Forum régional pour le développement durable de 2020 et a été pleinement informé de ses résultats. Du fait de la pandémie de COVID-19, le Forum régional s'est tenu sous forme virtuelle le 19 mars 2020 ; les débats ont principalement porté sur l'accélération des actions menées en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable dans la région et l'amélioration des résultats obtenus dans ce domaine. Cette manifestation a réuni plus de 300 participants. Le Forum a soumis les conclusions de son Président au forum politique de haut niveau pour le développement durable en tant que contribution officielle de la région de la CEE. De plus amples informations sont disponibles sur le site Web de la Commission.

18. Le Comité exécutif a été régulièrement tenu informé des progrès de l'initiative de repositionnement du système des Nations Unies pour le développement lancée par le Secrétaire général. La CEE a participé activement à ces travaux au niveau régional et a régulièrement consulté les États membres sur ce sujet. Dans son rapport de 2020 sur la mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/75/79-E/2020/55), le Secrétaire général a réaffirmé ses recommandations antérieures concernant les mesures à prendre dans cinq domaines clefs de la transformation et a décrit les étapes à suivre pour pouvoir les appliquer. Après que l'approche proposée par le Secrétaire général a été approuvée dans la résolution A/RES/74/297, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable a élaboré en septembre 2020 une feuille de route pour sa mise en œuvre.

19. Depuis l'automne 2020, les entités régionales du système des Nations Unies en Europe et en Asie centrale, qui disposaient déjà d'une plateforme de coopération intégrée et efficace, utilisent désormais le mécanisme de collaboration régionale pour l'Europe et l'Asie centrale. Ce mécanisme constitue pour elles le principal moyen de coordination au niveau régional des actions menées en faveur du développement, car il clarifie les objectifs visés, les activités réalisées et les résultats obtenus et permet d'amplifier l'appui apporté aux États Membres par les équipes de pays des Nations Unies. Il favorise également le leadership et l'application du principe de responsabilité. Il est présidé par la Secrétaire générale adjointe, la vice-présidence étant assurée par la Secrétaire exécutive de la CEE et la Directrice du bureau régional du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Pour mener ses activités, le mécanisme s'appuie principalement sur sept coalitions thématiques et groupes d'experts interinstitutions chargés de mener des actions communes de sensibilisation, d'analyse et d'appui aux équipes de pays des Nations Unies pour faire face aux principaux problèmes de développement qui touchent la région. Le Comité exécutif a été informé en détail de leurs travaux. Un premier rapport sur les activités du système des Nations Unies au niveau régional, axé sur les résultats, sera soumis au Forum régional de 2021. La CEE et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) coprésident un nouveau groupe régional de coordination sur les données et les statistiques qui a pour objet d'appuyer la consolidation et l'amélioration des capacités statistiques au niveau régional.

20. Le Comité exécutif a également été informé des résultats de la réunion régionale chargée d'examiner la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Beijing +25). Cette réunion, organisée par la CEE en octobre 2019, a montré que les progrès avaient été lents et inégaux dans les 56 États membres de la région de la CEE et que des disparités fondées sur le genre subsistaient dans tous les domaines et dans tous les pays. Les États membres ont souligné que pour réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il était essentiel de parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

21. Conformément à la demande des États membres, le Comité exécutif a été régulièrement tenu informé de la situation du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière, que le Secrétaire général a créé en avril 2018. En plus des cinq premiers projets pilotes lancés en 2018, le Fonds finance également 15 projets dans quatre régions, qui sont exécutés par neuf organismes des Nations Unies. L'appel à propositions de 2020 se terminera le 31 janvier 2021, et il se traduira par des financements supplémentaires de 4 millions de dollars. Le Fonds continuera d'œuvrer en priorité à collecter des contributions, à étendre la portée géographique et thématique de son action, et à veiller à ce que les projets en cours produisent des résultats immédiats et concrets.

22. Dans le domaine de la coopération technique, le secrétariat a fait rapport au Comité exécutif sur l'appui fourni à 17 pays de programme de la région de la CEE grâce à la mise en œuvre de projets extrabudgétaires, au Programme ordinaire de coopération technique et à des projets de coopération technique financés par le Compte de l'ONU pour le développement.

23. Les activités de coopération technique ont été menées de manière intégrée et cohérente, en coopération avec les équipes de pays des Nations Unies et les coordonnateurs résidents, et se sont inscrites dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Au cours de la période considérée, 11 plans-cadres ont été élaborés pour le cycle 2021-2025, et cinq ont déjà été signés.

24. Le Comité exécutif a également été informé de la participation de la CEE à une conférence sur la coopération Sud-Sud (Buenos Aires, 20-22 mars 2019), qui a permis à la Commission de sensibiliser les participants à ses activités de coopération technique en tant que contribution à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire. Dans sa publication de 2018 intitulée « Les bonnes pratiques de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour le développement durable », le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a présenté les pratiques exemplaires mises en œuvre dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale et du Programme d'études de la performance environnementale.

25. Le secrétariat a fait rapport au Comité exécutif sur 20 évaluations qui ont été réalisées en 2019-2020 : une évaluation au niveau des programmes, cinq évaluations au niveau des sous-programmes, deux évaluations de projets du Compte de l'ONU pour le développement et 12 évaluations de projets extrabudgétaires. Le Comité a approuvé le plan d'évaluation pour 2022.

26. En mai 2020, le Comité exécutif a approuvé une stratégie révisée de mobilisation des ressources, et il a ensuite été informé des plans élaborés par le secrétariat dans ce domaine.

27. Le Comité exécutif a également examiné les projets de budget-programme pour 2021 et 2022. Le secrétariat l'a tenu informé des faits nouveaux liés à la crise des liquidités, ainsi que des mesures prises pour y faire face. Il a fait tout son possible pour atténuer les incidences de cette situation sur l'exécution du mandat dans l'ensemble de l'organisation.

28. Conformément aux Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE (E/2013/37-E/ECE/1464, appendice III), qui précisent que les travaux devraient être « entrepris à l'initiative des membres, de caractère participatif, inspirés par un esprit de consensus, transparents, adaptés aux besoins, efficaces, rationnels, axés sur des résultats et fondés sur le principe de responsabilité », le secrétariat a régulièrement tenu le Comité exécutif informé des efforts qu'il a déployés pour améliorer ses méthodes de travail et ses pratiques de gestion en se fondant sur les quatre grands principes de gestion mis en avant par la Secrétaire exécutive : obligation de rendre des comptes, transparence, participation et égalité.

29. À l'initiative de la présidence de la Commission, le Comité exécutif a tenu une série de consultations informelles de novembre 2019 à février 2020 pour examiner ses méthodes de travail et discuter de questions d'intérêt commun. Au vu des contraintes liées à la pandémie et des pressions budgétaires actuelles, les membres du Comité se sont déclarés prêts à continuer d'examiner les modalités de service des réunions et les méthodes de travail. Les discussions à ce sujet sont en cours et s'appuieront sur les expériences récentes en matière de consultations virtuelles et autres types de consultation innovants.

30. En vue de la soixante-neuvième session de la Commission, le Comité exécutif a décidé de choisir rapidement le thème transversal du débat de haut niveau pour favoriser une large participation des organes subsidiaires concernés. À la suite de vastes consultations menées auprès des membres par la présidence de la Commission, le thème retenu pour le débat de haut niveau, « Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles », a été adopté en février 2019. Afin de tirer parti des synergies existantes entre les domaines d'activité de la CEE et d'approfondir la collaboration multisectorielle entre les sous-programmes, les comités sectoriels ont participé activement à la préparation de la session et apporté leurs connaissances spécialisées sur le thème adopté. Leur apport s'est déjà avéré très utile pour les préparatifs de la session et les activités préparatoires connexes du Comité exécutif. Une nouvelle évaluation de cette approche novatrice aura lieu après la session en vue d'orienter les futures dispositions.

31. Le Comité exécutif a également été informé que le secrétariat procédait à un examen de ses accords de partenariat dans le but de favoriser une démarche de collaboration davantage axée sur les résultats. Cet examen a porté sur les modalités de coopération avec d'autres organismes, notamment les protocoles d'accord et la création de centres d'excellence dans différents sous-programmes.

32. La Secrétaire exécutive a informé le Comité exécutif que le secrétariat continuait de mettre en œuvre des pratiques novatrices et de nouvelles méthodes de travail afin de favoriser une plus grande souplesse opérationnelle. La CEE a mis en place des mécanismes et des mesures d'incitation pour que les divisions et l'ensemble des organes thématiques coopèrent et que les connaissances soient partagées plus régulièrement. À cette fin, le secrétariat a rejoint le nouveau Réseau d'innovation au Siège de l'ONU et prépare actuellement un plan d'action contenant des propositions concrètes pour renforcer sa capacité d'innovation.

33. Le Comité exécutif a également été informé des progrès réalisés par les quatre équipes intersectorielles dans les domaines de convergence suivants : i) l'utilisation durable des ressources naturelles ; ii) les villes durables et intelligentes ; iii) la mobilité durable et la connectivité intelligente ; iv) la mesure et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Chacune des équipes intersectorielles d'experts de la CEE a réalisé une analyse approfondie des défis actuels et futurs, ainsi qu'une évaluation des besoins au niveau régional afin d'aider les États membres à concevoir et à mettre en œuvre des politiques intégrées dans ces domaines. Les conclusions de ces analyses et les recommandations correspondantes sont présentées dans une série de quatre publications phares qui seront lancées à la soixante-neuvième session de la Commission.

IV. Difficultés et orientations pour l'avenir

34. Du fait de la pandémie de COVID-19, les gouvernements ont dû prendre des mesures énergiques pour réduire la pression pesant sur les systèmes de santé, faciliter la distanciation physique, atténuer les perturbations de l'économie et, finalement, favoriser une reprise durable axée sur la réalisation du Programme 2030.

35. Depuis le début de la pandémie, la CEE a intensifié son appui aux États membres pour les aider à faire face à cette situation difficile. Elle continuera de collaborer étroitement avec eux pour atténuer les effets de la crise et favoriser la reprise. Les principales considérations qui guideront cet appui sont les suivantes :

- Veiller à ce que les plans de lutte contre la COVID-19 s'inscrivent dans l'exécution du Programme 2030, contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable et, compte tenu du fait que la pandémie a encore aggravé les inégalités existantes, prennent en compte les besoins des groupes vulnérables afin que personne ne soit laissé de côté ;
- Mettre à profit, selon les besoins, tous les services et tous les moyens de la CEE, notamment sa capacité à mobiliser, à élaborer des normes et à mener des activités de coopération technique ;
- S'appuyer sur les points forts de la CEE et de ses partenaires, notamment le système régional des Nations Unies, et tirer parti de leurs compétences ; renforcer les effets et la durabilité des activités de la CEE grâce à l'utilisation d'outils virtuels en complément des modalités d'action existantes.

36. Ces grands principes peuvent se traduire par un certain nombre d'actions concrètes :

- Réexaminer et réorienter, dans la mesure du possible, les activités en cours pour répondre aux besoins de la lutte contre la pandémie ;
- Inciter les mécanismes intergouvernementaux de la CEE, en tant que plateforme regroupant l'ensemble des États membres, en particulier au niveau des comités sectoriels, à envisager de modifier les programmes de travail de façon à tenir compte si nécessaire des nouveaux besoins et priorités ;
- Renforcer la cohérence et l'efficacité des activités de la CEE en exploitant les synergies intersectorielles et en mettant en œuvre une approche fondée sur les convergences ;
- Recenser les nouveaux besoins et assurer la cohérence de l'appui apporté en continuant de collaborer étroitement avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies ;

- Tirer parti des nouvelles sources de financement, notamment en renforçant les partenariats existants et en en concluant de nouveaux ;
- Examiner les dispositions actuellement utilisées pour mener différents types d'activités, et évaluer les apports potentiels d'outils virtuels et les besoins en ressources qui s'y rapportent.

37. La CEE dispose d'un grand nombre d'instruments et d'initiatives pour lui permettre d'appuyer les efforts déployés par les États membres pour faire face à la crise et promouvoir une reprise durable. Ces outils peuvent être regroupés en trois piliers, qui correspondent à des objectifs généraux répondant aux préoccupations liées à la lutte contre la COVID-19 et au relèvement, à savoir : i) améliorer la connectivité ; ii) faire face aux risques transfrontières et à d'autres types de risques ; iii) appuyer une reprise verte et résiliente.

Cadre d'action de la CEE face à la crise liée à la COVID-19

<i>Améliorer la connectivité</i>	<i>Faire face aux risques transfrontières et à d'autres types de risques</i>	<i>Appuyer une reprise verte et résiliente</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la coopération et la mise en œuvre d'un cadre réglementaire harmonisé pour le franchissement des frontières - Promouvoir l'application numérique des instruments juridiques existants en matière de transport - Faciliter le commerce grâce à l'échange électronique d'informations 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'utilisation des accords multilatéraux relatifs à l'environnement existants pour faire face à divers risques - Favoriser la transparence, la traçabilité et la gestion des risques grâce à l'application de normes - Promouvoir et renforcer les cadres statistiques pour mieux étayer la prise de décisions, notamment en ce qui concerne les catastrophes 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la résilience et l'efficacité grâce à une meilleure utilisation des ressources, notamment par la mise en œuvre de démarches d'économie circulaire - S'attaquer aux conséquences de la crise dans les centres urbains et faire des villes des moteurs de la reprise - Promouvoir des infrastructures durables, notamment grâce à la participation du secteur privé

38. La COVID-19 est à l'origine d'une situation instable et sans précédent. Pour y faire face de façon durable et efficace, la CEE doit tirer les leçons des premières mesures qu'elle a prises et instaurer un dialogue actif entre les États membres afin de comprendre l'évolution des besoins et de définir ses actions futures sur cette base. Elle est prête à appuyer les efforts de reprise déployés par ses membres pour reconstruire en mieux.

39. Outre les conséquences de la pandémie de COVID-19, les restrictions budgétaires restent une source majeure de préoccupation pour la CEE, notamment en raison de la crise de liquidités persistante qui grève le budget ordinaire de l'ensemble du Secrétariat. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans un rapport (A/75/387), l'incertitude financière continue d'imposer une gestion des dépenses axée sur la situation de trésorerie plutôt que sur l'exécution des programmes. Le Secrétariat est résolu à utiliser efficacement et rationnellement les fonds qui lui sont confiés. La santé financière de l'Organisation dépend du versement en temps voulu par les États Membres de la totalité des sommes dont ils sont redevables.

40. Les changements climatiques sont un autre défi très important auquel la communauté internationale doit continuer de faire face. Bien que la pandémie de COVID-19 ait été au centre de l'attention des médias et des dirigeants politiques en 2020, cette année a également été marquée par plusieurs phénomènes météorologiques extrêmes et les catastrophes naturelles qui les accompagnent, telles que d'énormes incendies, des inondations, des sécheresses et des températures sans précédent. La CEE a intégré depuis plusieurs années dans ses sous-programmes les questions de l'atténuation des changements climatiques et du renforcement de la résilience face à ce phénomène. Elle maintiendra ces efforts et continuera d'inciter tous ses mandants à continuer d'œuvrer dans ce domaine pour prévenir de nouvelles catastrophes.

41. À l'avenir, la CEE continuera de s'employer tout particulièrement à remplir ses mandats multisectoriels avec efficacité, de sorte qu'ils produisent des résultats concrets, et à aider les États membres à atteindre les objectifs du Programme 2030.

Annexe I

Procédures spéciales adoptées par le Comité exécutif pendant la pandémie de COVID-19

<i>Cote de document</i>	<i>Titre</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Date de renouvellement</i>
ECE/EX/2020/L.4	Procédures spéciales pendant la période de la COVID-19	Adoptée selon la procédure d'approbation tacite le 6 avril 2020	20 mai, 10 juillet, 5 octobre et 14 décembre 2020
ECE/EX/2020/L.4	Arrangements permettant aux organes subsidiaires du Comité des transports intérieurs de la CEE de mener leurs activités à distance pendant la période du COVID-19	Adoptée selon la procédure d'approbation tacite le 29 mai 2020	10 juillet et 14 décembre 2020
ECE/EX/2020/L.4	Arrangements pour les décisions cruciales afin d'assurer la gouvernance continue du CEFACT-ONU pendant la période COVID-19	Adoptée selon la procédure d'approbation tacite le 29 mai 2020	s.o.
ECE/EX/2020/L.4	Arrangements du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé pour mener ses affaires à distance pendant la période COVID-19.	Adoptée selon la procédure d'approbation tacite le 29 mai 2020	s.o.
ECE/EX/2020/L.14	Arrangements du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé pour mener ses affaires à distance pendant la période COVID-19	14 décembre 2020	
EXE/EX/2020/L.11	Procédures spéciales pendant la période de la COVID-19 pour les organes subsidiaires du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé	5 octobre 2020	14 décembre 2020
ECE/EX/2020/L.4	Arrangements pour les décisions cruciales afin d'assurer la gouvernance continue du Comité directeur des capacités et des normes commerciales pendant la période COVID-19	Adoptée selon la procédure d'approbation tacite le 29 mai 2020	s.o.
ECE/EX/2020/L.10	Procédures spéciales pendant la période de la COVID-19 pour les organes subsidiaires du Comité directeur des capacités et des normes commerciales	5 octobre 2020	14 décembre 2020

<i>Cote de document</i>	<i>Titre</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Date de renouvellement</i>
ECE/EX/2020/L.4	Arrangements permettant au Comité de l'énergie durable de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et ses organes subsidiaires de mener leurs activités à distance pendant la période du COVID-19	Adoptée selon la procédure d'approbation tacite le 29 mai 2020	10 juillet et 14 décembre 2020
ECE/EX/2020/L.12	Procédures de prise de décisions lors de réunions formelles avec participation à distance	5 octobre 2020	14 décembre 2020

Annexe II

**Décisions du Comité exécutif concernant les organes subsidiaires
de la Commission économique pour l'Europe, prises au cours
de la période intersession (mai 2019-janvier 2021)¹**

<i>Organes subsidiaires</i>	<i>Décisions</i>	<i>Réunion du Comité exécutif</i>
Comité des politiques de l'environnement	s.o.	109
Comité des forêts et de l'industrie forestière	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de travail du sous-programme Forêts et industrie forestière pour 2020 - Liste des activités pour 2020 - Création et mandat d'une nouvelle équipe de spécialistes des forêts boréales - Mandat révisé de l'Équipe de spécialistes des perspectives du secteur forestier - Prorogation du mandat de six équipes de spécialistes pour la période 2020-2021 	108, 113
Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2020 - Prorogation du mandat du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers pour la période 2021-2025 et mandat révisé - Programme de travail du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers pour 2020-2021 	108, 112
Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de travail du sous-programme Coopération et intégration économiques pour 2020 - Renouvellement du mandat de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité - Plan d'activités intersessions du Comité pour 2020-2021 - Procédures spéciales applicables aux organes subsidiaires du Comité pendant la pandémie de COVID-19 	106, 111
Comité de l'énergie durable	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2020 - Renouvellement des mandats et des plans de travail de six groupes d'experts 	108
Conférence des statisticiens européens	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de travail du sous-programme Statistiques pour 2020 - Transformation du Groupe d'experts de la comptabilité nationale en une équipe permanente de spécialistes - Mandats des équipes de spécialistes 	108, 113

¹ Les décisions relatives à la procédure d'approbation tacite figurent à l'annexe I.

<i>Organes subsidiaires</i>	<i>Décisions</i>	<i>Réunion du Comité exécutif</i>
Comité des transports intérieurs	<ul style="list-style-type: none"> - Questions concernant trois organes subsidiaires - Programme de travail du sous-programme Transports pour 2020 - Questions concernant cinq organes subsidiaires - Prolongation du mandat du Groupe d'experts pour l'uniformisation du droit ferroviaire - Prolongation des procédures spéciales pendant la pandémie de COVID-19 	105, réunion informelle virtuelle des membres du Comité exécutif (20 mai 2020), 111
Comité directeur des capacités et des normes commerciales	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de travail du sous-programme Commerce pour 2020 - Mandat révisé du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles - Programme de travail révisé du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles pour 2019-2020 - Programme de travail du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation - Renouvellement des mandats de trois organes subsidiaires - Programme de travail du sous-programme Commerce pour 2021 - Procédures spéciales applicables aux organes subsidiaires du Comité pendant la pandémie de COVID-19 	106, 111
Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU)	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de travail pour 2019-2020 - Questions relatives à trois organes subsidiaires du CEFACT-ONU 	105
Groupe de travail permanent sur le vieillissement	s.o.	109

<i>Autres questions abordées</i>	<i>Réunion du Comité exécutif</i>
Rapports annuels sur les activités de coopération technique	105, 110
Rapport annuel sur l'évaluation (2019)	109
Activités d'évaluation : plan de travail d'évaluation pour 2020-2021, 2022	112
Évaluation de la prise en compte des questions de genre dans la CEE	108
Commission économique pour l'Europe et partenariats : <ul style="list-style-type: none"> a) Accords de coopération et de partenariat b) Centres d'excellence c) Collaboration avec les autres commissions régionales 	Réunion informelle virtuelle des membres du Comité exécutif du 8 avril 2020
Efforts d'amélioration de la gestion budgétaire de la CEE pour faire face à la crise de liquidités	105, réunion informelle virtuelle des membres du Comité exécutif du 20 mai 2020
Format et aspects organisationnels de l'examen régional du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	Réunion informelle virtuelle des membres du Comité exécutif du 20 mai 2020
Intégration des questions de genre	111
Questions relatives au Protocole sur l'eau et la santé	112
Préparatifs pour la session de la Commission en 2021	109, 110, 111, 112, 113

<i>Autres questions abordées</i>	<i>Réunion du Comité exécutif</i>
Projet de budget-programme pour 2021	108, 112
Faits nouveaux relatifs aux activités de la CEE pendant la pandémie de COVID-19	Réunion informelle virtuelle des membres du Comité exécutif du 8 avril 2020, 110, 111
Forum régional pour le développement durable	108, 109, réunion informelle virtuelle des membres du Comité exécutif du 20 mai 2020, 110, 111, 112
Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement	105, 107, 109, réunion informelle virtuelle des membres du Comité exécutif du 20 mai 2020
Stratégie de mobilisation des ressources de la Commission économique pour l'Europe	Réunion informelle virtuelle des membres du Comité exécutif du 20 mai 2020
Plans de mobilisation des ressources de la Commission économique pour l'Europe, 2021-2022	113
Moyens mis en œuvre par la Commission économique pour l'Europe pour lutter contre la pandémie de COVID-19	Réunion informelle virtuelle des membres du Comité exécutif du 20 mai 2020, 110
Plan stratégique patrimonial (actualisation des informations relatives aux répercussions attendues sur la planification et le service des réunions)	109
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité routière	Réunion informelle virtuelle des membres du Comité exécutif du 20 mai 2020
Informations actualisées sur les procédures spéciales pendant la pandémie de COVID-19 : a) Décisions prises selon la procédure d'approbation tacite d'avril à juin 2020 b) Prolongation des procédures spéciales pendant la pandémie de COVID-19 c) Décisions prises selon la procédure d'approbation tacite de juin à septembre 2020	110, réunion informelle virtuelle des membres du Comité exécutif du 20 mai 2020, 111
Informations actualisées sur un éventuel accord juridiquement contraignant concernant les forêts en Europe	106, réunion informelle virtuelle des membres du Comité exécutif du 20 mai 2020
Examen après vingt-cinq ans de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing : processus régional	106, 107
Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2020 : « Action accélérée et solutions transformatrices : une décennie d'action et des résultats pour le développement durable »	Réunion informelle virtuelle des membres du Comité exécutif du 8 avril 2020

En outre, le Comité exécutif a approuvé 39 projets extrabudgétaires au cours de la période intersessions.